

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANÈ DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS  
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

---

VOL. VIII.

1 OCTOBRE 1909

No. 19

---

SOMMAIRE—Un écho des fêtes d'octobre dernier—Précis historique de la question scolaire dans l'Ouest—Visite de deux représentants de la "Catholic Church Extension Society"—Au Collège de Saint-Boniface—Visite pastorale et confirmation—Progrès du diocèse en 1909—Ding! Dang! Dong!

---

## UN ECHO DES FÊTES D'OCTOBRE DERNIER.

Nos lecteurs se rappellent les éloquentes discours prononcés à Saint-Boniface et à Winnipeg par S. G. Mgr Ireland, le vieil ami de Mgr Taché, lors des fêtes de la bénédiction de la cathédrale en octobre dernier. Les *Cloches* leur en ont porté les échos. Or, à près d'une année de distance, l'illustre Archevêque de l'Ouest américain, toujours plein de bienveillance pour l'Eglise de l'Ouest canadien, veut bien en donner une nouvelle marque en adressant au gérant de notre revue l'aimable lettre suivante :

SAINTE-PAUL, 23 AOUT 1909.

MONSIEUR,

Je vous prie d'accepter le prix d'abonnement pour deux ans aux *Cloches de Saint-Boniface*. J'aimerais que la musique des *Cloches* se fasse entendre même sur nos distants parages pour nous charmer de sa douceur et nous inspirer de grandes et de belles œuvres par les souvenirs d'autan qu'elle nous rappelle.

Votre dévoué,

JOHN IRELAND,

ARCHEVÊQUE DE ST-PAUL.

---

Très intéressante séance le 13 septembre à l'Académie Ste-Marie de Winnipeg. Cinq élèves finissantes de l'an dernier ont gradué. Plusieurs membres du clergé étaient présents. Le professeur Mc Weeny, de l'Université nationale d'Irlande, adressa la parole.

## PRECIS HISTORIQUE DE LA

## QUESTION SCOLAIRE DANS L'OUEST.

M<sup>gr</sup> Louis-Adolphe Pâquet, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse de Québec et procureur de NN. SS. les Evêques de la province ecclésiastique de Québec auprès des Congrégations romaines, vient de publier un remarquable ouvrage intitulé: "*L'Église et l'Éducation* à la lumière de l'histoire et des principes chrétiens." Cet ouvrage de 348 pages a d'abord paru dans la *Nouvelle-France*. En terminant, l'auteur fait une revue synthétique de l'éducation au Canada et apprécie comme suit la question scolaire dans nos provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ce jugement, nous en avons l'intime conviction, sera celui de l'histoire catholique et impartiale.

\* \* \*

— Les catholiques du Manitoba avaient joui paisiblement, jusqu'en 1890, d'un régime d'instruction publique conforme à leurs intérêts et à leurs croyances.

Deux lois principales, l'une de 1871, l'autre de 1881, régissaient le domaine scolaire. En vertu de cette législation fonctionnaient deux sections distinctes d'un Conseil général de l'Instruction, et catholiques et protestants pouvaient séparément, sans heurt et sans discorde, diriger et administrer leurs propres écoles. (1) Cette bonne entente dura jusqu'au jour néfaste où, emporté par le vent de fanatisme anticatholique et antifrançais qui soufflait d'Ontario, le gouvernement Greenway-Martin abrogea, par ses fameuses lois de 1890 (encore aggravées en 1894), le régime scolaire existant, et imposa à toutes les familles manitobaines un système d'écoles publiques gratuites et absolument neutres.

Profonde, à cette nouvelle, fut la douleur des catholiques du Manitoba, vibrant et indigné le cri qui s'échappait de leurs lèvres comme de celles de tous les catholiques sincères du Canada. Ce n'était pas seulement, pour eux, l'injuste transgression d'un droit naturel et historique jusque-là incontesté; c'était encore la violation flagrante du pacte constitutionnel conclu en 1870, lors de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, et où étaient inscrites, en faveur de la minorité religieuse, des clauses spéciales protectrices de ses droits scolaires. (2)

(1) — M<sup>gr</sup> Taché, *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, St-Boniface, 1893.

(2) — Voici ce qui, dans l'esprit de l'Acte confédératif de 1867

Nous ne dirons pas toutes les angoisses auxquelles les catholiques manitobains furent en proie, toutes les vicissitudes par lesquelles leurs récrémations, de parlement en parlement, et de tribunal en tribunal, durent passer. (1) Ce qu'il importe surtout de rappeler, c'est le jugement souverain rendu en 1885 par le Comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre, jugement établissant que les droits acquis, en matière scolaire, par la minorité religieuse du Manitoba, depuis l'entrée de cette province dans la Confédération, avaient été lésés, et qu'il était permis à la dite minorité d'en appeler aux autorités fédérales pour le redressement de ses griefs. (2) Plus haute autorité ne pouvait fournir à de justes revendications un plus solide appui. Et si, mettant de côté de mesquines rivalités, pour ne considérer que l'importance des intérêts en jeu, les catholi-

et pour le préciser ou le compléter, avait été stipulé:

“ Dans la province (du Manitoba), la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes: — 1o Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la *coutume* à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*); — 2o Il pourra être interjeté appel au Gouverneur-Général de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation; — 3o Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le Gouverneur Général en Conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ou dans le cas où quelque décision du Gouverneur-Général en Conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas dûment mise à exécution par l'autorité provinciale compétente: alors et en tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le Parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le Gouverneur-Général en Conseil sous l'autorité de la même section.

(1) — Voir cet historique dans Justitia, *La campagne politico-religieuse de 1896 — 1897*, 1re étude; — aussi dans Thomas Chapais, *Mélanges de polémique et d'études religieuses, politiques et littéraires.* pp. 135 et suiv

(2) — Justitia, *ouv. cit.*, pp. 15 18.

ques canadiens, dociles à la voix de leurs évêques, (1) eussent dès lors et vaillamment groupé leurs forces sur le terrain de la constitution, le vote d'une loi fédérale réparatrice par l'un ou l'autre des deux partis politiques, ou par les deux à la fois, n'aurait pas tardé à réintégrer la minorité dans la pleine jouissance de ses droits

Malheureusement, des hommes que la Providence semblait appeler à assurer par leur influence ce grand acte de justice, ne surent ni comprendre leur rôle ni s'élever à la hauteur de leur devoir. L'histoire impartiale sera sévère pour eux, comme aussi pour tous ceux qui, en cette circonstance d'exceptionnelle gravité, préférèrent à la conscience l'opinion, à la religion l'intérêt, à la patrie le parti.

Les conservateurs, malgré le louable courage de leurs chefs Sir McKenzie Bowell et Sir Charles Tupper, n'avaient pu réussir à régler la question scolaire manitobaine. La consultation électorale qui suivit, et dont cette question formait l'enjeu, leur fut défavorable et porta au pouvoir le chef de l'opposition, Sir Wilfrid Laurier. Le nouveau premier ministre, qui avait promis, si le peuple lui confiait les rênes du gouvernement de faire rendre justice pleine et entière à la minorité opprimée, s'empressa d'entrer en pourparler avec les ministres de Winnipeg. De ces démarches sortit un compromis connu désormais dans nos annales politico-religieuses sous le nom de règlement Laurier-Greenway. Ce règlement, chose regrettable, n'offrait aux catholiques que de rares avantages plus apparents que réels, et laissait subsister ce qui constitue le vice essentiel de l'école publique: la neutralité religieuse. (2)

L'Épiscopat ne put dissimuler son vif désappointement. Lui qui, pendant cette longue crise scolaire, n'avait cessé de réclamer pour les catholiques justice complète, et, afin de l'obtenir, s'était prononcé en faveur d'une législation réparatrice efficace, telle qu'autorisée par le texte de la Constitution et le jugement du plus haut tribunal de l'Empire, comment aurait-il pu se montrer satisfait d'un compro-

(1) — Voir sur cette question les écrits de Mgr Taché, archevêque de St-Boniface (*Vie de Mgr Taché*, par Dom Benoît, vol. II); — les télégrammes de Mgr Langevin, son successeur, suppliant les catholiques d'adopter le projet de loi réparatrice présenté en 1896, après bien des attermoissements, par le ministre conservateur (*Justitia, ouv. cit.*, pp. 107-108); — la *Lettre pastorale* des archevêques et évêques des provinces eccl. de Québec, de Montréal et Ottawa (6 mai 1896).

(2) — Voir dans *Justitia, ouv. cit.*, pp 153-157, la teneur de cet arrangement, lequel ne permet qu'une demi-heure de catéchisme après la classe.

mis qui, n'était, à vrai dire, qu'une déplorable capitulation ?

C'est alors que le Pape Léon XIII, saisi directement de la question, envoya au Canada pour y instituer une enquête un prélat de sa cour, Mgr Merry del Val (1) : l'enquête close, il publia son encyclique *Affari vos* (8 déc. 1897). Dans ce document, le Pontife approuvait sans réserve la conduite des Evêques; il condamnait comme défectueux et sans valeur appréciable (2) le règlement effectué par l'autorité civile; et, dans son désir de pourvoir à l'avenir, il conjurait les catholiques de s'unir, de ne pas sans doute refuser de mettre à profit les concessions obtenues par voie légale ou par tolérance, mais de ne point, non plus, s'en contenter, et de travailler, conjointement avec l'épiscopat (3), à hâter le complet triomphe de la religion et de la justice.

A-t-on tenu compte de l'auguste parole du Chef de l'Eglise ? Les promesses si solennellement faites au Saint-Siège, de secourir efficacement la minorité opprimée, ont-elles été remplies ? Une déclaration bien formelle du représentant le plus autorisé de cette minorité, S. G. Mgr Langevin, établissait naguère en deux mots la situation véritable: "La question n'est pas encore réglée, parce que justice n'a pas été rendue." (4) Quelques adoucissements, dans la pratique, ont pu être apportés aux maux dont souffrent nos coreligionnaires, mais la loi de l'école neutre pèse toujours sur eux. (5)

Les événements donnent donc raison aux Evêques canadiens et aux catholiques généreux et clairvoyants qui surent, sans discuter et sans faiblir, suivre leur ferme direction. Et, du même coup, ils condamnent ces autres à demi-convictions et à demi-conscience que le préjugé, l'ambition, la passion firent déplorablement fléchir.

Cette défection, hélas ! fut désastreuse: désastreuse en elle-même.

(1) — Aujourd'hui l'Eminentissime Secrétaire d'Etat.

(2) — Le texte latin dit: "lex manca, non apta."

(3) — "Quid optimun factu videatur, non sine consilio vestro, constituant." (Encycl. *Affari vos*.)

(4) — *L'Action Sociale* 17 oct. 1908. — Cf. *L'Action Sociale*, 28 mars 1908.

(5) — L'annexion projetée du Keewatin, territoire régi par une législation favorable aux écoles séparées, à la province du Manitoba, fera nécessairement renaître la question scolaire manitobaine. Espérons que cette fois la voix de l'Episcopat sera entendue, et que les autorités civiles, fédérales et provinciales, se donneront la main pour réparer honorablement le passé et assurer aux générations futures, dans cette partie de l'ouest canadien, la pleine jouissance de leurs droits éducationnels.

me et dans ses effets immédiats; désastreuse encore, parce qu'elle devait, comme par une pente fatale, en amener une autre, celle de 1905, relative à l'éducation dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Un moment, quand fut discuté l'acte constitutif de ces nouvelles provinces, on put espérer que le parlement, s'appuyant sur l'article 93 de la Constitution, garantirait aux catholiques de l'Ouest les libertés scolaires qui leur avaient été reconnues par l'acte des Territoires de 1875 et l'acte des terres fédérales de 1879, et qu'ainsi il supprimerait pour toujours les ordonnances, déroatoires à ces actes, émanées en 1892 et en 1901 de l'administration locale sans avoir été désavouées par le pouvoir central. (1) Mais le fanatisme, fort de la veulerie reconnue de plusieurs des nôtres, leva la tête; il s'affirma, au sein des deux partis politiques, avec une audace bien supérieure à sa réelle puissance. Les ministres catholiques, plus soucieux de garder le pouvoir que de se battre pour la défense d'un principe, cédèrent devant l'orage; ce n'est pas l'école séparée confessionnelle que l'acte d'autonomie des provinces sanctionna, mais l'école asservie aux clauses restrictives des ordonnances de 1901, c'est-à-dire l'école neutre dans son programme, ses livres, (2) son enseignement, (3) l'école entièrement dépendante de l'Etat.

L'injustice triompha.

L'un des plus fiers champions de l'école catholique, M. Henri Bourassa, avait bien raison de s'écrier: " Vouloir obtenir l'estime, la confiance et le bon vouloir de nos concitoyens anglais en leur sacrifiant les droits incontestables que nous avons, en consentant nous-mêmes à la rupture du pacte national qui nous garantit ces droits, et en acceptant les spoliations, les empiètements et les insultes de la même manière que nous accueillons les bons procédés, c'est nous vouer d'avance au mépris et à l'asservissement. L'Anglais est fier et fort; il méprise la bassesse et la lâcheté, mais il s'incline avec respect devant ceux qui revendiquent, sans injure et sans provocation, leur honneur et leurs biens... C'est dans cet esprit que les pères de la Confédération ont conçu la charte de nos libertés et de notre autonomie."

Ce langage honore celui qui l'a tenu; il place la question scolaire canadienne sur sa vraie base, et nous souhaitons que, parmi les

(1) -- Cf. *Les Ecoles du Nord-Ouest*. Discours prononcé le 17 avril 1905 au Monument National, à Montréal, par H. Bourassa.

(2) — Sauf deux manuels de lecture. — Comme au Manitoba, l'instruction religieuse n'y est permise qu'en dehors des heures de classe. — Cf. *l'Action Sociale*, 4 avril, 21 avril et 25 avril 1908.

(3) — *Discours cit.*, pp. 28 29.

généralions qui lèvent, il se trouve assez d'esprits désintéressés pour le comprendre et assez de cœurs valeureux pour le mettre en œuvre.

L.-A. PAQUET, PIRE.

## VISITE DE DEUX REPRESENTANTS DE

### LA " CATHOLIC CHURCH EXTENSION SOCIETY. "

Messieurs les abbés Roche et Canning, représentant la *Catholic Church Extension Society*, dont les quartiers généraux sont établis à Toronto, ont fait une visite d'une quinzaine dans l'Ouest, et à leur retour à Winnipeg ont tenu une assemblée publique au *Catholic Club*. Ils ont exposé les divers objets de leur société et fait part de leurs impressions sur l'Ouest. M. l'abbé Roche parla longuement des Ruthènes, rendit un bel hommage au zèle et à l'abnégation de M. l'abbé Sabourin et annonça que l'*Extension* garantissait la construction de dix églises ou chapelles dans la région de Sifton et souscrivait \$1000 pour aider la fondation d'un journal ruthène catholique, projetée depuis plusieurs mois et dont le besoin se fait vivement sentir. L'orateur parla ensuite d'un *chapel-car* que leur Société désire mettre à la disposition des missionnaires de l'Ouest pour la visite des endroits éloignées des centres.

Son collègue, M. l'abbé Canning, développa avec une grande vigueur de logique l'unité de la véritable Eglise et montra avec quel zèle les laïques doivent travailler à son extension. Il déclara que 75% des catholiques irlandais d'Ontario, qui s'étaient établis dans des localités où le prêtre ne pouvait les visiter, avaient perdu la foi. Leur Société, ajouta-t-il, veut prévenir un semblable malheur dans nos provinces.

Les curés de Winnipeg, qui étaient présents, furent ensuite invités à prendre la parole. Tous louèrent l'œuvre et ses représentants. M. l'abbé Cherrier, au cours de ses remarques, fit observer avec beaucoup de vérité que les prêtres de langue anglaise, les fils d'Erin, n'étaient venus dans l'Ouest qu'en nombre fort restreint et absolument insuffisant pour les besoins de leurs compatriotes. Il parla des appels réitérés faits en vain dans ce sens par le regretté Mgr Taché et assura ses auditeurs qu'il connaissait suffisamment le noble cœur de notre apostolique Archevêque pour dire qu'il est toujours prêt à recevoir tout ouvrier évangélique. Ce dont nous avons surtout besoin, fit encore remarquer M. l'abbé Cherrier, ce sont des prêtres.

En somme l'assemblée suscita beaucoup d'enthousiasme. Sur proposition de M. Dægan on fit, séance tenante, une collecte et on ouvrit une liste de souscription en faveur de l'œuvre. M. Bawlf souscrivit à lui seul la somme de \$500.

L'avenir nous fera connaître le résultat de ces démarches, mais en attendant l'on peut être assuré que tout effort tenté pour seconder l'action des Evêques de l'Ouest sera apprécié. Les secours en argent seront acceptés volontiers, pourvu que tout se fasse sous l'autorité des Evêques et que personne ne s'imagine avoir découvert des besoins qu'eux-mêmes ne connaissent déjà fort bien et pour lesquels ils ont fait parfois des sacrifices énormes, comme, par exemple, les \$3 0000 prêtées par la Corporation archiépiscopale de St-Boniface pour le bel établissement religieux des Ruthènes de Winnipeg.

Et, à propos des Ruthènes, les franches déclarations de M. l'abbé Roche nous font espérer que, sous le spécieux prétexte de les *canadianiser*, comme disait le Rév. E. D. Mac Laren, secrétaire du *Home Missions* presbytérien, dans le *Toronto Daily Star* du 17 septembre, on ne cherchera pas à les *angliciser*. Ce serait risquer de leur faire perdre la foi comme cela est arrivé dans une mission de l'Alberta.

Quant au *chapel-car*, nous estimons que ce serait une extravagance regrettable et peu pratique. De petites chapelles bâties ici et là pour \$600 ou \$1 000 et une chapelle portative de \$60 à \$80 feraient cent fois mieux l'affaire. On sait qu'aux Etats-Unis on a dû remiser ce fameux char durant des mois faute d'emploi. Dieu nous préserve de cet éléphant blanc !

Enfin, puisque l'occasion nous en est offerte, nous ferons observer à l'écrivain du *Register Extension*, no du 16 septembre, qu'il se méprend sur l'objet de la mission de M. l'abbé Sabcurin dans la province de Québec le printemps dernier. "What was his mission? Begging." Non; sa mission était principalement de susciter des vocations pour l'œuvre des Ruthènes, Voilà pourquoi il est allé dans presque tous les séminaires ou collèges de la province et a donné des conférences aux étudiants. Il a déposé dans les jeunes âmes des germes qui, divers indices permettent déjà de l'espérer, porteront des fruits en leur temps. Donc, c'est n'apprécier que bien inadéquatement le résultat de son voyage que de dire: "He took back with him only a few hundred dollars."

#### AU COLLEGE DE ST-BONIFACE

Il y a déjà plus de 280 élèves au Collège et tout fait prévoir que le nombre 300 sera atteint cette année. C'est une augmentation notable et fort encourageante. On apprécie de plus en plus le bienfait d'une éducation supérieure, telle que la donnent les RR. PP. Jésuites.

Les élèves du Petit Séminaire, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, suivent les cours au Collège. C'est avec joie



que les RR. PP. Jésuites ont salué l'ouverture de cette nouvelle institution, destinée à rendre de si grands services. Heureux de pouvoir aider à tout ce qui contribue au développement et à l'extension de l'Eglise dans l'Ouest, ils ont accueilli les futurs lévites avec le même empressement que les futurs missionnaires qui se préparent au Juniorat des RR. PP. Oblats.

## VISITE PASTORALE ET CONFIRMATION.

*Hun's Valley.* 5 août. Réception solennelle et cordiale. M l'abbé Szajnowski, de St-Stanislas, Sask., chanta la grand'messe et M. l'abbé Margos, de Beauséjour, Man., prêcha en polonais. 96 personnes, enfants et adultes, furent confirmés. L'église et le presbytère sont jolis et la paix règne dans la paroisse.

*Fannystelle.* 8 août. M. le docteur Saucier présenta une adresse dans laquelle il déclara que la paix régnait dans la paroisse, fit mention de la construction d'une nouvelle église et donna à M. l'abbé Perrault, curé, les éloges qu'il mérite. — 20 enfants furent confirmés.

*Starbuck.* 9 août. Confirmation de 19 enfants. Presbytère nouvellement construit. Magnifique calice, très beau ciboire, joli missel et de splendides vêtements sacerdotaux. Le dévoué curé, M. Joubert, qui a déjà tant fait pour cette jeune paroisse, devient directeur du Petit Séminaire de St-Boniface.

*La Salle.* 10 août. 21 confirmés. M. le curé Gendron présenta une touchante adresse à Monseigneur lui offrant l'hommage de la soumission entière et de la piété toute filiale de ses paroissiens dont il loua la docilité à ses directions. M. le curé parla aussi du projet de la construction d'une nouvelle église. Sa Grandeur profita de la circonstance pour remercier publiquement le Séminaire de St-Hyacinthe, M. le chanoine Beaudry et feu M. le chanoine Primeau d'avoir travaillé si efficacement avec feu Mgr Taché à la fondation de cette paroisse et félicita les paroissiens des succès remportés dans les luttes scolaires, sous la direction de leur digne curé. Monseigneur encouragea aussi les paroissiens à réaliser leur projet d'érection d'un beau temple au Seigneur, qui aura pour heureux résultat de donner à la paroisse sa stabilité définitive.

*Haywood et St-Daniel.* 11 août. Haywood est une jeune paroisse érigée canoniquement depuis peu et située à quelques milles de St-Daniel, dont la population a diminué considérablement. Il y a une église nouvellement construite et très convenable. M. Bazin en a donné le site et il offre encore deux âcres pour le cimetière. M. Fay lut une adresse à Monseigneur à sa descente du train et M. le curé lui en présenta une autre sous un arc de triomphe. Sa Grandeur félicita la population de son union, de son activité, de sa géné-

rosité et surtout de son bon esprit à l'égard du prêtre, M. l'abbé Pierquin, qui la dirige. 46 enfants furent confirmés. Un banquet de famille, préparé par les dames et les messieurs de bon-vouloir sous la tente, a couronné le tout et montré combien l'esprit paroissial bat déjà son plein à Haywood.

*St-Claude.* 12 août. Confirmation de 76 enfants. Le R. P. Joseph Radaz, c. R. I. C., curé, et M. de Moissac présentèrent chacun une adresse à Monseigneur, qui y répondit en faisant appel à l'esprit catholique qui doit animer tous les paroissiens et en louant les paroles d'espérance et les protestations de dévouement et de soumission à l'Église contenues dans ces adresses. La population a augmenté et elle a heureusement établi des écoles dans le sens catholique. Néanmoins une grave difficulté reste pendante concernant l'école du village. Puisse-t-elle s'aplanir et se régler dans le sens catholique !

*Dauphin.* 15 août. Confirmation de 26 enfants et adultes dont quelques-uns d'Oaknook, où réside maintenant M. l'abbé J. Duffy. L'église a été placée sur de solides fondations et récemment peinte. Le presbytère est bien bâti. A l'occasion de la visite les paroissiens présentèrent une jolie mitre à Monseigneur.

*Makinac.* 17 août. 27 enfants furent confirmés. Le R. P. Houle, c. s. v., exprima, dans son adresse, des paroles d'espérance pour l'avenir de la mission, qui compte maintenant 30 familles. Le cimetière a été transféré dans un endroit plus élevé. M. Etienne Guichard a donné un acre de terrain à cette fin.

*Laurier.* En arrivant dans cette localité, Monseigneur, après la procession d'entrée, procéda à la bénédiction de la nouvelle église, érigée sous le vocable de Notre-Dame des Victoires. Cette construction est un véritable succès, qui assure l'avenir de la paroisse. M. l'abbé E. Halde, curé, y a travaillé avec beaucoup de dévouement. Le terrain est le don de M. Patrice Trottier. Le lendemain, 18, eut lieu la visite canonique. 38 enfants, tant de Laurier que de Mc Creary, furent confirmés.

*Ste-Amélie.* 19 août. Réception cordiale et vibrante adresse présentée par M. Norbert Perrault. Il y eut bon nombre de communions le matin et 34 enfants furent confirmés. La paroisse a augmenté et nul doute qu'elle ne continue à se développer et à grandir.

*Ste-Rose du Lac.* 20 août. Confirmation de 73 personnes, enfants et adultes. M. le Baron de la Rue du Caen présente une adresse très élaborée, dans laquelle il rappela les principes chrétiens qui doivent régir la famille et la société et fit une revue sommaire de l'état religieux des divers pays d'Europe. M. Cyrille Tucker offrit, en une touchante adresse, les vœux des paroissiens de langue anglaise. Monseigneur remercia la paroisse des bonnes cho-

ses qui venaient d'être exprimées en son nom et recommanda la charité dans les rapports mutuels, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée. Sa Grandeur annonça ensuite que la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée avait décidé, il y a déjà cinq ans, de remettre cette paroisse au chef du diocèse pour consacrer ses ouvriers à l'œuvre des missions. Le départ du R. P. C. Lecoq, o. m. i., qui a tant fait pour la paroisse depuis 14 ans, est un deuil pour Sa Grandeur et pour les paroissiens. Parmi ces derniers il n'en est pas un qui ne lui doive de la reconnaissance. C'est le R. P. Lecoq, qui, pour ainsi dire, a fait la paroisse de Ste-Rose ce qu'elle est aujourd'hui. Il a été tout à Dieu et tout aux hommes, et, après les rudes labeurs du début, il s'en va, en véritable religieux et missionnaire, vers une mission sauvage que son zèle a convoitée.

#### PROGRES DU DIOCESE EN 1909.

- 1o Ancienne Académie Provencher transformée en Petit Séminaire.
- 2o Addition de \$80 000 à l'Académie Ste-Marie de Winnipeg.
- 3o Addition de \$30 000 à l'Orphelinat St-Joseph de Winnipeg.
- 4o Œuvre de jeunes filles fondée à Winnipeg par les Franciscaines Missionnaires de Marie.
- 5o Ecole-presbytère à St-Edouard de Winnipeg.
- 6o Acquisition d'un terrain à St-Ignace de Winnipeg.
- 7o Orphelinat à St-Norbert, Man.
- 8o Couvent de St-Adolphe agrandi de moitié.
- 9o Intérieur de l'église de Ste-Anne des Chênes terminé.
- 10o Sanctuaire et sacristie à St-Léon, Man.
- 11o Nouvelle église à Mariapolis, Man.
- 12o Nouvelle église à Laurier, Man.
- 13o Hôpital à Régina, Sask., par les Rdes Sœurs Grises.
- 14o Fondations d'un couvent-pensionnat à Brandon, Man.
- 15o Nouvelles églises à Notre-Dame d'Auvergne, à Dumas, à Kipling, à Glenavan, à Beaverville et à St-Stanislas, dans la Saskatchewan.
- 16o Presbytère à Moose Jaw, Sask.
- 17o Eglise de \$12 000 à Yorkton, Sask.
- 18o A Oxbow, Sask., église presbytérienne achetée pour la somme de \$800. Les douze familles catholiques de l'endroit ont déjà fourni la somme de \$200 pour un lot et l'église. Voilà du zèle pour la maison de Dieu et du savoir-faire.
- 19o A Touchwood Hill, Sask., addition d'environ \$12 000 à l'école indienne des Pères Oblats.
- 20o Fondation des Missionnaires Oblats du S.-C. et de M.-I. chez les sauvages de la mission de Cross Lake, district de Keewatin.

## DING ! DANG ! DONG !

S. G. Mgr Pascal, o. m. i., évêque de Prince-Albert, et le R. P. Lacoste, o. m. i., v. g., sont passés à St-Boniface dans la deuxième semaine de septembre, en route pour le Concile.

S. G. Mgr Legal, o. m. i., évêque de St-Albert, ses deux vicaires généraux, les RR. PP. Lacombe et Leduc, o. m. i., et le R. P. Grandin, provincial des o. m. i. de l'Alberta, sont passés sans s'arrêter le 12 septembre, en route eux aussi pour Québec.

S. G. Mgr Breynat, o. m. i., vicaire apostolique du Mackenzie, empêché de faire le voyage de Québec par cause de santé, est représenté au Concile par le R. P. Jodoin, o. m. i., curé de St-Pierre de Montréal.

Le R. P. Magnan, provincial des o. m. i. du Manitoba et le R. P. Allard, o. m. i., v. g., assistent également au Concile.

Le R. P. Lewis, o. m. i., bien connu comme prédicateur, vient d'être nommé curé de la ville de Calgary, Alta.

Les RR. PP. Jules Bidault et Joseph LeBris, o. m. i., venant du scolasticat de Liège, Belgique, sont passés récemment à St-Boniface en route pour le diocèse de St-Albert.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de leur arrivée à St-Albert les Sœurs Grises ont reçu une jolie bourse de \$1 028 pour leur orphelinat.

On estime à 74 000 000 le nombre de minots de grain récoltés cette année dans la seule province de Saskatchewan. Cette fertile province contient pourtant encore une portion considérable de terrain vierge, n'attendant que le soc de la charrue.

On dit souvent qu'il n'y a plus d'émigration canadienne aux Etats-Unis. Cependant les statistiques officielles portent à 58 000 le nombre des compatriotes qui y ont émigré en 1908.

300 Canadiens-Français, formant environ 60 familles, venant de Québec et du Maine, sont passés à Winnipeg le 13 septembre à destination de Moose-Jaw, Sask. Ils vont s'établir dans la région située au sud de cette ville.

L'une des six premières missionnaires canadiennes-françaises récemment parties pour la Chine, la Rde Sœur Marie de Lourdes, (née Zénaïde Marcoux) appartient à une respectable famille de St-Boniface.

On nous obligerait beaucoup en nous faisant parvenir le no des *Cloches* du 1er janvier 1908.

L'abondance de matières nous oblige à remettre au prochain numéro le compte-rendu du Congrès polonais.